Luxembourg, le 15 septembre 2021

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

Circulaire n°4039

Circulaire

aux administrations communales,
aux syndicats de communes,
aux offices sociaux et
autres établissements publics placés sous la surveillance des communes

Objet : Promotion générale dans les Ordres nationaux 2022

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que Monsieur le Premier Ministre vient de me demander de vous soumettre les informations suivantes au sujet de la promotion générale dans les Ordres nationaux pour l'année 2022 qui aura lieu à l'occasion de la Fête Nationale.

A cet effet, je vous prie de bien vouloir faire parvenir **pour le 15 novembre 2021 au plus tard** vos propositions pour la décoration des personnes méritantes intéressées moyennant exclusivement le formulaire joint en annexe sous format EXCEL à l'adresse électronique: guy.linde@mi.etat.lu.

L'arrêté grand-ducal du 16 juillet 2016 fixant les règles d'attribution des distinctions honorifiques civiles du Grand-Duché de Luxembourg est annexé pour faciliter l'établissement des propositions. En ce qui concerne les règles de la computation, je vous prie de bien vouloir considérer comme dernier jour de la période de service le 23 juin 2022. Seules les périodes de service actif sont à mettre en compte pour les propositions.

Pour les personnes méritantes de nationalité étrangère, les propositions sont à introduire sur des fiches séparées par nationalité.

J'attire tout particulièrement votre attention sur le fait qu'aucune garantie de réalisation pour la promotion 2022 ne pourra être donnée pour les propositions faites après le 15 novembre 2021.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur

Taina BOFFERDING